

***Loi sur les archives***  
**L.C.Nun., ch. A-90**  
**Avis en application du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation***

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la codification du 3 juillet 2025 de la *Loi sur les archives* :

<b>Disposition</b>	<b>Texte remplacé</b>	<b>Libellé de remplacement</b>
<b>La version anglaise de l'alinéa 6(1)b)</b>	;	; and
<b>Paragraphe 11(2), note marginale</b>	Regulations on recommendation of Minister	Regulations

Mise en garde : la codification du 3 juillet 2025 de la *Loi sur les archives* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.